

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Viticulture n°19 du 07 août 2012



## Pluies

### du 31 juillet au 05 août :

Avec 2 à 7 mm, les vignobles de l'Yonne et de la Nièvre ont une fois de plus été les moins arrosés.

Dans le vignoble de Côte d'Or, les cumuls sont compris entre 8 et 35 mm.

En Saône et Loire, la Côte Chalonnaise et les Maranges ont été relativement épargnés (5 à 10 mm), alors que la partie Sud a été plus touchée par les pluies (jusqu'à plus de 50 mm).

## Prévisions

### du 08 au 13 août :

La semaine s'annonce agréable sans risque de précipitations et avec des températures atteignant 27 à 28°C pour les maximales. Cependant une tendance orageuse à confirmer semble se dessiner dimanche.

Source Météo France



1ères baies vérées (CA21)



Dégâts de grêle (CA21)

## Stades

Les stades ont globalement peu évolué depuis la semaine dernière. Des baies vérées sont régulièrement observées, mais le stade début véraison n'est atteint qu'en parcelles précoces.

**Accident climatique GRÊLE** : de nouveaux dégâts de grêle ont été enregistrés lors de l'épisode pluvieux du 01 août. Les secteurs les plus touchés correspondent au Sud Côte de Beaune, Hautes Côtes de Beaune et de Nuits en Côte d'Or, avec localement des dégâts très importants. Certains secteurs très localisés de la Saône et Loire ont aussi été touchés.

## Mildiou

### ► Situation au 06 août

✓ **Feuilles** : les symptômes issus des contaminations du 28-29 juillet se sont exprimés dans le courant de la semaine dernière. Ceux issus de la pluie du 01 août commencent tout juste à être visibles.

En Côte d'Or et dans l'Yonne, la sortie est globalement limitée, alors qu'elle apparaît plus importante en Saône et Loire. Toutefois, au sein de chaque vignoble une forte hétérogénéité est notée entre parcelles en fonction de l'état sanitaire antérieur, du positionnement et du degré de lessivage des produits ainsi que du rognage. Dans la Nièvre, le mildiou reste toujours aussi discret.

Dans les parcelles les plus touchées, le mildiou mosaïque est déjà bien présent et le feuillage commence à changer de couleur alors que nous nous situons à plus d'un mois des vendanges.

Les symptômes issus des contaminations du 05 août seront visibles à partir de la fin de la semaine.

✓ **Grappes** : mis à part quelques nouveaux symptômes de rot brun qui sont apparus dans certaines parcelles de Saône et Loire (contamination du 20 juillet), il n'y a pas d'évolution sur les 7 derniers jours.

Compte tenu du stade la vigne, seules les situations tardives pourraient encore faire l'objet d'attaques de rot-brun suite aux contaminations de fin juillet-début août. L'apparition des symptômes serait alors effective à partir du 10 août.



Sporulation sur jeune tache (CA21)



Mildiou mosaïque (CA21)

## ➤ Evaluation du Risque

Partout où la véraison est enclenchée, les grappes ne sont plus sensibles au mildiou. L'objectif est maintenant de préserver le feuillage dans son ensemble afin d'assurer une bonne maturation et une bonne mise en réserve (notamment pour les jeunes plantations).

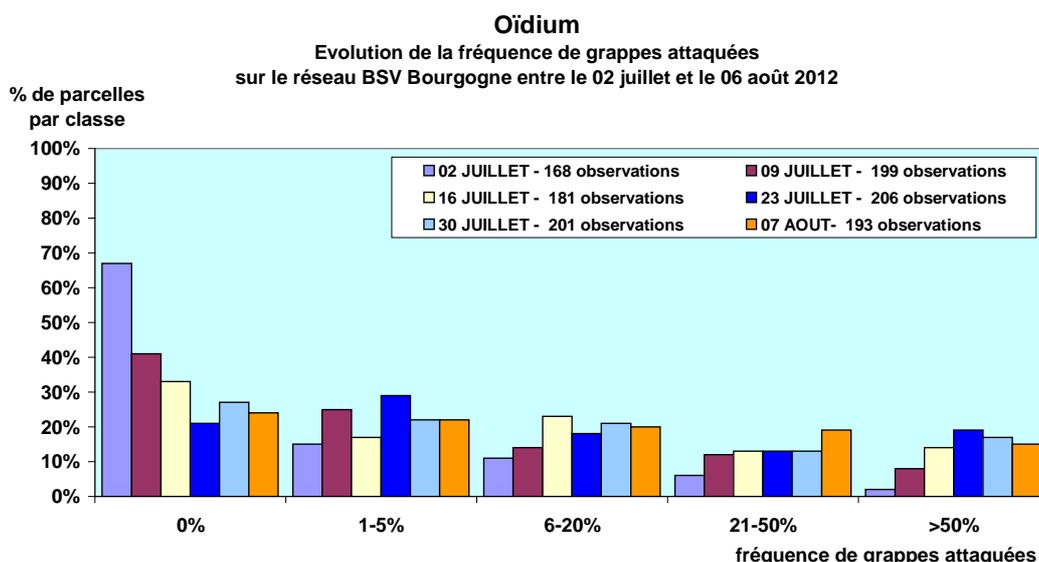
L'évaluation du risque pour la fin de campagne doit prendre en compte l'état sanitaire des parcelles et de leur environnement proche ainsi que les prévisions météo.

L'année 2012 restera comme une des plus grandes années mildiou que nous ayons connue avec un risque très élevé à exceptionnel qui a perduré tout au long de la campagne sans le moindre répit.

## Oïdium



Oïdium « noirci » sur grappe (CA21)



**L'attaque d'oïdium sur grappes a globalement peu évolué sur les 2 dernières semaines dans le vignoble bourguignon.**

La proportion de situations avec moins de 5% de grappes touchées représente toujours près de la moitié des parcelles du réseau.

Là où l'oïdium est bien présent sur grappes, la maladie semble être pour l'instant maîtrisée avec un oïdium qui n'est plus actif (noirci). Dans certaines parcelles cependant, la dégradation se poursuit avec des niveaux d'attaques compromettant une bonne partie de la récolte.

Ponctuellement, l'oïdium est aussi présent en force sur le feuillage avec dans les cas les plus sévères, des jeunes feuilles crispées par la maladie.

### Rappel de la règle de décision Oïdium de fin de campagne

- Si nombre de grappes touchées < 5% : fin de risque de contaminations significatives sur grappes
- Dans le cas contraire, le risque de progression de la maladie persistera jusqu'au début véraison.

Comme l'annonçait le modèle SOV en tout début de campagne, la pression oïdium de la campagne 2012 a été d'un niveau très élevé et ce malgré un nombre de traitements important et des cadences fortement raccourcies. Plus encore que les autres années, la qualité de pulvérisation a été déterminante et a fait toute la différence.



### Black-rot

Cette maladie est restée très discrète jusqu'à maintenant et les symptômes sur grappes demeurent rares. Les cadences soutenues en mildiou et oïdium expliquent très certainement cette situation. La sensibilité des grappes vis-à-vis du black-rot diminue jusqu'à début véraison. Des attaques sur grappes ne sont encore possibles que dans les secteurs les plus tardifs.

### Vers de Grappe

#### ➤ 2<sup>ème</sup> génération :

Les vols de seconde génération sont terminés.

L'activité de ponte touche également à sa fin et le nombre perforations reste faible en tous secteurs (moins de 5 perforations pour 100 grappes).

**La pression vers de grappe 2<sup>ème</sup> génération aura été globalement nulle à faible dans tous les vignobles bourguignons.**

### Cicadelle Verte

D'après les quelques comptages effectués sur le réseau, les populations de larves de 2<sup>ème</sup> génération sont le plus souvent faibles (moins de 20 larves pour 100 feuilles). Aucune parcelle n'atteint à ce jour le seuil d'intervention fixé à 100 larves pour 100 feuilles (seuil de nuisibilité plus élevé). La valeur la plus élevée est enregistrée dans une parcelle de la Côte de Nuits avec 76 larves pour 100 feuilles.

### Maladies du Bois

Les symptômes de maladies du bois (Esca/BDA) ont eu tendance à se développer ces dernières semaines de façon plus ou moins importante selon les secteurs. Un bilan des niveaux d'attaque sera réalisé dans l'ensemble des parcelles du réseau BSV avant vendanges.

### Flavescence Dorée

#### ➤ **Lutte à l'intérieur des foyers du Nord Mâconnais et du sud Châlonnais** (arrêtés préfectoraux n° 11-05629 et n° 11-05630 du 30 décembre 2011)

La lutte contre la Flavescence dorée s'organise autour de deux actions principales qui sont complémentaires l'une de l'autre. Elles sont décrites dans les arrêtés préfectoraux cités ci-dessus.

La première vise à maîtriser les populations de cicadelles de la Flavescence dorée afin d'empêcher une dispersion de la maladie à partir des souches contaminées. Cette mesure qui s'appuie sur l'application de trois interventions insecticides a été mise en œuvre sur la période s'étalant de la fin mai à la fin juillet 2012.

La seconde action a pour objectif de réduire les sources d'inoculum du phytoplasme de la Flavescence dorée en éliminant toutes les souches malades. Ainsi, tous les cepes de vigne présentant des symptômes de jaunisses (Flavescence dorée et bois noir) devront faire l'objet d'un repérage et être arrachés avant le 31 mars 2013.

Les premiers symptômes de jaunisse commencent à être visibles, leur expression sera plus complète à partir de septembre. L'identification de souches malades et leur marquage doivent être réalisés par les viticulteurs dans toutes les parcelles des périmètres de lutte sur la période s'étalant du 1<sup>er</sup> septembre au début de la chute des feuilles.

Par ailleurs, afin d'appréhender de façon précise, la situation des jaunisses (flavescence dorée + bois noir) à l'intérieur des deux foyers de Saône et Loire, une campagne de prospection va être organisée en étroite collaboration par le service régional de l'alimentation, la fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles et la chambre d'agriculture de Saône et Loire. Tous les viticulteurs des zones concernées ainsi que les techniciens de la distribution seront conviés à participer à cette surveillance. Les dates de prospection seront communiquées le moment venu.



## Rappel des Symptômes :

- Non aoûtement partiel ou total des bois conférant un port retombant aux rameaux,
- Décolorations sectorielles ou complètes des limbes de feuilles, nervures comprises,
- Enroulement plus ou moins marqué des feuilles,
- Pour les ceps fructifères, flétrissement des inflorescences et des baies et donc perte de récolte partielle ou totale des souches contaminées,
- Affaiblissement progressif et mort du cep .

Les symptômes de cette nature ne sont pas forcément imputables à la flavescence dorée puisqu'une autre jaunisse, le Bois noir, présente exactement les mêmes caractéristiques. Seul un prélèvement de matériel végétal (feuilles, pétioles) puis une analyse de laboratoire permet de différencier les deux maladies. Dans ces conditions et dans un souci d'efficacité dans la lutte contre la flavescence dorée, l'obligation d'arrachage concerne à la fois les pieds touchés par la flavescence dorée et par le bois noir.



Flavescence Dorée sur cépages blancs (SRAL)

## ➤ **Surveillance de la flavescence dorée en Bourgogne hors foyers :**

La découverte d'un important foyer de flavescence dorée en 2011 dans le Nord Mâconnais montre que la maladie a pu être introduite en Bourgogne il y a quelques années et se disperser de façon conséquente avant qu'elle ne soit repérée. Aujourd'hui, la réalisation du traitement eau chaude des greffés soudés a réduit très fortement la probabilité de nouvelles introductions, mais nous ne pouvons exclure qu'un foyer ancien du type de celui du Nord Mâconnais, existe dans un autre secteur bourguignon. C'est pourquoi il faut redoubler d'attention vis à vis de cette maladie.

A l'occasion des visites de vignes effectuées à la veille des vendanges, il convient de porter une attention particulière aux jaunisses. Ainsi, si une présence significative (plusieurs souches touchées dans un petit périmètre) de pieds avec symptômes caractéristiques sont décelés dans une parcelle, il convient d'alerter le service régional de l'alimentation (tél : 03.80.39.31.06 ou mail : [sral.draaf-bourgogne@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-bourgogne@agriculture.gouv.fr)) ou de contacter un technicien de la chambre d'agriculture ou de la distribution.

## **Ce bulletin clôture la campagne BSV 2012**

### **Bonnes vacances à tous !**

\*\*\*\*\*

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne (CRAB) et rédigé par le représentant de la CRAB en collaboration les membres de la cellule analyse de risque : SRAL, FREDON Bourgogne et GIE BFC-Agro à partir des observations réalisées par : CA21 - CA71 - CA89 - ESPACE VIGNE - FREDON Bourgogne - 110 VIGNE - BOURGOGNE DU SUD - BOURGOGNE VITI SERVICE - CAVE DES HAUTES COTES - COOPERATIVE AGRICOLE BRESSE MACONNAIS - COOPERATIVE AGRICOLE MACONNAIS BEAUJOLAIS - ECOVIGNE - GROUPEMENT VIGNERONS DES TERRES SECRETES - LA CHABLISIENNE - OENOPHYT - SEDARB - SICAVAC - SOUFFLET VIGNE - VITAGRI.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAB dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.